

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. BELLAY D. CROS M- J. MALIZARD B.
NEGRE R. ROUANET B. VAILHE Ch

Absents excusés : BOJ V. donne procuration à ROUANET B.
NUEZ M. donne procuration à BAILLY P.
RAISSAC J. donne procuration à VAILHE Ch.

Secrétaire de Séance : CROS M- J.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022.

Vote : 11 pour ;

2) Vote des Taxes Locales

Taxe foncière (bâti) : 29.53 %

Taxe foncière (non bâti) : 36.90 %

Pas d'augmentation pour cette année

Vote : 11 pour ;

3) Vote des budgets 2022

a) Budget eau et assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 70 315.36 €

Recettes : 70 315.36 €

Vote : 11 pour

Investissement :

Dépenses : 107 669.49 €

Recettes : 107 669.49 €

b) Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses : 725 512.71 €

Recettes : 725 512.71 €

Vote : 11 pour

Investissement :

Dépenses : 384 167.00 €

Recettes : 384 167.00 €

3) Prévisions coupes O.N.F

Pour rappel , l'O.N.F a la gestion de la forêt communale. Il propose d'effectuer des éclaircies sur cinq parcelles.

Vote : 11 pour

4) Attribution de subventions complémentaires aux associations

La communauté de communes attribue à la commune une enveloppe de 1854 € pour les associations actives sur la commune

Le patrimoine : 600 € (mme BOJ présidente de l'association ne vote pas)

Le Solher : 700 €

La Solarienne : 500 € (le maire, président de l'association, ne vote pas)

Vote : 9 pour ; pour les attributions de subvention du patrimoine et la solarienne

11 pour ; pour le reste des associations

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 7 avril 2022.
à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 7 avril 2022
Le Maire -Roger NEGRE

